

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
de la SOMME

ARRONDISSEMENT
d'ABBEVILLE

S.I.A.E.P.
Région de GUESCHART

Délibération du Conseil Syndical S²LO

SEANCE du 19 mars 2024

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 080-258000496-20240319-2024_D005-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 28 février 2024

OBJET :	Membres en exercice : 44	Votants : 33
Non-valeur 6669550311/2023	Etaient présents : 32	Abstentions : 00
N° Délibération : 2024/D005	Pouvoirs : 01	Contre : 00
	Etaient excusés : 08	Pour : 33
	Etaient absents : 04	

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

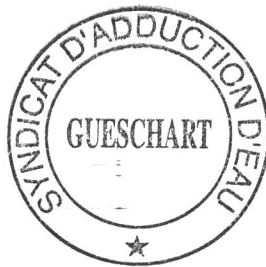
Monsieur le Président fait lecture à l'assemblée de la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur remise par le SGC de Doullens en date du 25/01/2024 pour un montant total de 752,02 € TTC. (Liste n°6669550311/2023)

Monsieur le Président propose l'admission en non-valeur au compte 6541 de la liste n°6669550311/2023 (Titres 104/2017, 34/2018) pour les créances irrécouvrables de la régie d'eau pour un montant total de 752,02 euros.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 20 mars 2024.



Pour expédition conforme,

Le Président,


Fabien CARPENTIER